

DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 4°
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX- PROCEDURE ADAPTEE
(En application des articles R.2123-1, 1° du code de la commande publique)

Décision n° 74 du 08 janvier 2026.

Le Maire d'Aulnoye-Aymeries,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 4° ;
VU le Code de la commande publique ;
VU la délibération n° 7 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget ;
VU le budget communal ;
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation des vestiaires du stade de l'Attoque et de ses abords, situé rue Jean Catelas à Aulnoye-Aymeries ;
CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
CONSIDÉRANT que le marché est décomposé en cinq lots ;
CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation ;
CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, les propositions des entreprises ci-après désignées ont été jugées économiquement les plus avantageuses ;

DECIDE :

Article 1 - Attribution du marché

Le marché public de travaux relatif à **la réhabilitation des vestiaires du stade de l'Attoque et de ses abords** est attribué comme suit :

Lot n°1 - Gros Œuvre Étendu (Tranche ferme + PSE n°01)

Attribué à l'entreprise DP ENTREPRISE,
72 rue La Fontaine, 59620 Aulnoye-Aymeries.

Pour un montant de 294 625.35 € HT.

Lot n°2 - Menuiseries extérieures

Attribué à l'entreprise PROCONCEPT SARL,
7 rue de l'Hérèle, 59750 Feignies.

Pour un montant de 28 626,51 € HT.

Lot n°3 - Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire (Tranche ferme + PSE n°01)
Attribué à l'entreprise SAS SERVAIS,
6 rue Édouard Follens, ZI des Longenelles, 59750 Feignies.
Pour un montant de 103 700,00€ HT.

Lot n°4 - Électricité (Tranche ferme + PSE n°01)
Attribué à l'entreprise SAS MULTI SERVICES JOUANNOT,
158B rue de Louvroil, 59330 Hautmont.
Pour un montant de 71 272.60€ HT.

Lot n°5 - Vidéoprotection
Attribué à l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - Infra Nord,
Agence de Valenciennes, 35 rue Ernest Macarez, 59300 Valenciennes.
Pour un montant de 38 973.00€ HT.

Article 2 - Exécution

Le Directeur Général des Services et le Service des Marchés Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 - Contrôle de légalité

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Article 4 - Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Aulnoye-Aymeries, le 08 janvier 2026.

Bernard BAUDOUX
Maire de et à Aulnoye-Aymeries

